



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Procès-verbal**

**Le jeudi 5 septembre 2019 - 19 heures**

**Au gymnase de l'école des Belles-Rives**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue ;  
La séance débute à 19 h 04. Madame Jessika Morin-Néron, directrice par intérim, souhaite la bienvenue à tous et remercie les parents présents.
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée ;  
Madame Mylène Côté se propose pour être secrétaire pour la séance tenante.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale ;  
Proposé par Madame Nathalie Charbonneau  
Appuyé par Monsieur Martin Latour
4. Lecture et adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 6 septembre 2018;  
Proposé par Monsieur Philippe Tremblay  
Appuyé par Madame Mélanie Charbonneau
5. Rôles et fonctions du Conseil d'établissement, présentation de l'école des Belles Rives, bilan du C.É de l'an dernier  
Madame Morin-Néron fait la lecture des rôles et fonction du CE. Elle fait une présentation de l'école des Belles-Rives et fait également la lecture du bilan de l'an dernier.
6. Présentation du nombre de candidats recherchés. Les nouveaux élus ont un mandat de deux ans. 5 postes sont à combler (4 postes en réélections et 1 poste d'un an laissé vacant car les enfants ne fréquentent plus l'école).
7. Explication de la procédure d'élection ;
  - 7.1 Président(e) des élections ;  
Mélanie Charbonneau est la présidente des élections  
Proposé par : Philippe Tremblay  
Appuyé par : Martin Latour
  - 7.2 Déterminer le vote ;  
Explication de la procédure pour exercer son droit de vote

- 7.3 Inscriptions des nominations ;  
Les personnes en nomination sont :
- Martin Latour
  - Philippe Tremblay
  - Nancy Léveillé
  - Mylène Côté
  - Sophie Nadon

- 7.4 Fermeture des nominations et adoption de la liste des nominations ;  
Proposé par : Martin Latour  
Appuyé par : Philippe Tremblay

- 7.5 Chaque candidat se présente à l'assemblée ;

- 7.6 Chaque membre de l'assemblée reçoit un bulletin de vote et il vote pour les 5 candidats de son choix ;

- 7.7 Le scrutateur procède au compte des votes ;

La scrutatrice procède au compte des votes. Sont élus Martin Latour, Nancy Léveillé, Philippe Tremblay et Mylène Côté, tous pour des mandats de 2 ans et Sophie Nadon pour un mandat de 1 an.

- 7.8 Destructions des bulletins de vote ;

8. Période de questions /vœux de l'assemblée :  
Aucune question

9. Levée de l'assemblée à 19 h 28